

L 'AFSTAMMINGSCENTRUM' FLAMAND EN BELGIQUE

Depuis avril 2021, l'Afstammingscentrum (littéralement le Centre de filiation) est ouvert au grand public et à ses publics cibles plus spécifiques. Ce centre a été créé par le gouvernement flamand en tant que centre neutre et indépendant pour les questions de filiation, de parenté, d'information génétique, de racines des adoptés, etc. Les principaux groupes cibles sont les adoptés (domestiques et transnationaux), les enfants issus de procréation médicalement assistée et les (descendants de) métis de la colonisation belge. Cependant, le centre répond également aux questions des premiers parents, des donateurs de gamètes et des familles adoptifs.

Le centre a démarré récemment mais deviendra sûrement une voix pertinente dans le débat sur le droit de connaître ses origines, d'avoir accès aux dossiers (d'adoption) ou d'autres documents relatifs à la parenté, ainsi que celui sur l'anonymat des donateurs. Surtout en ce qui concerne les droits des adoptés et leur utilisation de ce centre, il est important d'informer toutes les autorités centrales et autres acteurs sur le domaine de l'adoption de ce centre et sa mission légale.

Le centre a été créé par décret flamand (26 avril 2019) et est devenu public le 1er avril 2021, sous la coordination d'Ankie Vandekerckhove, ancienne Commissaire aux droits de l'enfant en Flandre. L'équipe nommée, dont deux sont eux-mêmes adoptés, offrira une combinaison d'expérience de la vie réelle et d'expertise professionnelle.

LE DÉCRET MENTIONNE TROIS MISSIONS MAJEURES POUR L'AFSTAMMINGSCENTRUM :

offrir un soutien technique et psychosocial aux personnes qui recherchent des parents génétiques, des racines, une première famille... et jouer un rôle de médiation si nécessaire

informer et sensibiliser au droit de connaître ses origines

se développer comme centre d'expertise sur toutes les questions de filiation.

Le centre ne joue pas cavalier seul, mais a développé des relations coopératives avec des partenaires pertinents tels que l'Autorité centrale flamande pour l'adoption, les services d'adoption agréés en Flandre, les centres de médecine reproductive, les organisations de groupes cibles et les experts de plusieurs disciplines. Il est important de noter que le centre ne sera pas un concurrent des services d'adoption mais collaborera avec eux de manière complémentaire, car ces services eux-mêmes ont toujours une mission de suivi des adoptés, dont une demande concernant leurs dossiers ou les racines peuvent faire partie. En plus des collaborations en Flandre, le centre développera également des engagements et des accords de coopération au niveau international. Par exemple avec d'autres autorités centrales et toute autre institution internationale travaillant dans le vaste domaine des recherches sur les informations de filiation.

